

Chilleurs info

Bulletin municipal DÉCEMBRE 2020 - n°75

Sommaire

Portrait

Informations générales

- Collecte des pompiers
- Olivier MALLET, la passion des pompiers
- Urbanisme
- Eau et assainissement : mode d'emploi
- Inscriptions école maternelle
- Mon espace services publics
- Le mot du jardinier
- Informations SITOMAP
- Le passage des encombrants
- Information mission locale
- Recensement agricole
- Recensement militaire
- Un peu d'histoire : la nuit du 4 janvier 1979
- Soutenons nos commerçants, artisans, producteurs et entrepreneurs locaux
- Un nouveau roman d'Aurélié JEANNIN
- Recette : pain d'épices au miel du gâtinais
- Nos commerçants, artisans, producteurs locaux et entrepreneurs à votre service

Manifestations

- Cérémonie du 11 novembre

Extraits de conseil

- Conseil du 23 juillet 2020
- Conseil du 17 septembre 2020
- Conseil du 20 octobre 2020
- Conseil du 17 novembre 2020

Travaux ou projets

- Chemin piétonnier de Gallerand
- Travaux de rénovation en Mairie
- Plateau surélevé

Associations

- L'amicale des anciens
- L'association paroissiale
- Anim'ados
- Les amis des roses
- COC gymnastique volontaire
- La Forestière
- ACAC Bibliothèque
- Familles Rurales : savoir-faire



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Pour ce dernier numéro de l'année 2020, j'aurai une pensée pour tous ceux qui ont été au cours de ces derniers mois victimes de ce virus qui a complètement impacté nos modes de vie.

Pour tous ceux qui sont touchés par la maladie qui n'épargne pas notre village, pour nos commerçants frappés de plein fouet par les effets de la crise sanitaire, pour tous ceux qui ont perdu leur emploi, pour les membres d'associations et licenciés de clubs sportifs dont les activités sont à l'arrêt pour la plupart, nous adressons tout notre soutien.

Si les conséquences financières de cette crise ne sont pas encore connues, il est évident que rien ne sera plus comme avant. Des réflexions doivent être engagées pour ramener sur notre territoire national des productions aujourd'hui délocalisées, qui nous rendent complètement dépendants et qui nous font défaut à l'heure actuelle.

Il nous faut également changer nos habitudes de consommation, penser à nos producteurs locaux, rechercher la qualité

de leurs produits. Nous avons d'ores et déjà engagé des démarches visant à mettre en œuvre de telles actions, en particulier pour l'approvisionnement de notre restaurant scolaire. D'autres suivront au cours des prochains mois.

Vous trouverez dans ce numéro ainsi que sur notre site internet et notre page Facebook, un répertoire de l'ensemble des activités commerciales, artisanales et industrielles présentes sur notre Commune. Nous vous invitons à faire appel à ces professionnels locaux qui sont à même de répondre à nombre de vos demandes.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et, par avance une bonne année 2021 qui espérons-le, nous apporte de nouveau des conditions de vie normales.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

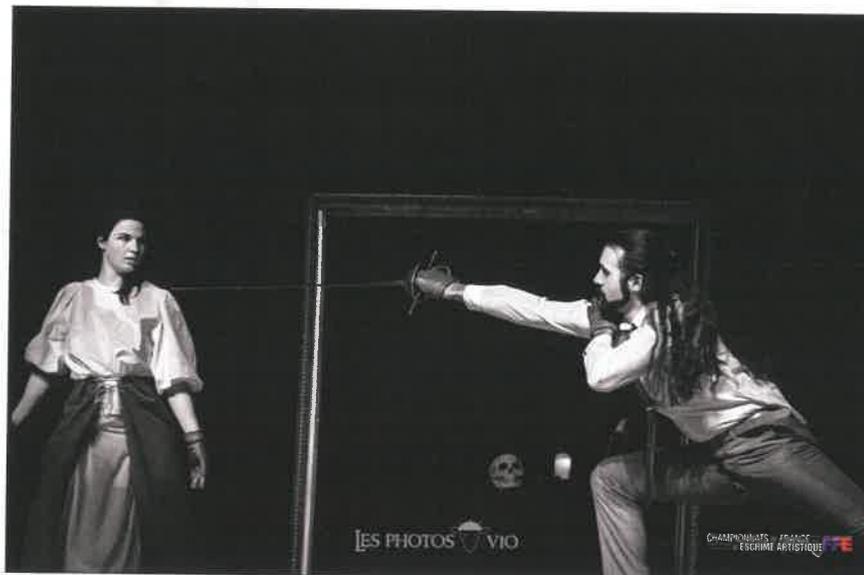
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H,
les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de 9 H à 12 H.

Tél : 02.38.39.87.06 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Aurélie JEANNIN, conceptrice-rédactrice et écrivain, originaire de CHILLEURS-AUX-BOIS, vous emmène à la rencontre d'un ou d'une Chilleurois(e).



Manuel Diaz

Maître d'arme

Pour que tombent les masques

J'ai le sentiment qu'il est toujours en mouvement. Le mouvement de l'apprentissage, le mouvement du sport, le mouvement d'une ville à une autre. Mais il est là, assis tranquillement face à moi, le corps immobile et le verbe tranquille. Manuel Diaz, chilleurois d'Orléans, passé par d'autres pays et d'autres villes avant de s'installer. On le ressent en l'écoutant, le mouvement de ses pensées et de ses réflexions, l'approche philosophique de son sport, le plus solitaire des sports collectifs, ou le plus collectif des sports individuels. L'escrime.

Manuel Diaz est maître d'arme. Il tire, il botte, il touche. Au-delà des lumières rouge et verte qui s'allument lorsque l'un des deux escrimeurs masqués touchent l'autre, Manuel Diaz pratique et enseigne l'escrime olympique ainsi que l'escrime artistique et scénique. Plus flamboyante, plus enlevée, plus fantasque peut-être, une escrime qui met en scène, simule des combats, dans un décor et une époque. Ces combats qui font l'histoire de notre monde, et parfois même de nos vies. « Ils permettent de défendre ses valeurs, de se défendre, de défendre les autres. Le terme « escrime » vient de l'ancien nordique, « skerme » et signifie « se défendre ». C'est un sport vieux comme le monde, un sport vecteur d'expression, un sport d'échange qui permet de se révéler à soi-même. »

Manuel Diaz découvre l'escrime jeune, lors des fêtes johanniques d'Orléans. Il pratique alors le hockey sur gazon mais se lance dans l'apprentissage de ce sport qui se pratique seul, à deux ou en troupe. Entre les arts martiaux et le patinage artistique, il aime que tout puisse devenir une arme, du fleuret au poireau, de l'épée au sabre en passant par l'assiette, pourvu que cela serve la chorégraphie. Aux Bretteurs de Saint Jean, à Saint Jean de la Ruelle, où il délaisse l'époque médiévale au profit de la Renaissance, en Espagne où il est parti poursuivre ses études de commerce et où il découvre aux côtés d'un ancien athlète olympique, l'art d'enseigner l'escrime, en Eure-et-Loir où il devient chargé de développement sportif, partout où il passe, Manuel disperse un peu de sa passion. Derrière le masque ou sous le costume, il invite chacun à s'autoriser à prendre le pouvoir, à oser saisir les armes, lâcher l'inhibition, révéler sa confiance et aller de l'avant. « L'arme est une passerelle. En escrime, on ne ment pas sur qui l'on est. On s'exprime, on s'énerve même, après cet adversaire qui veut nous tuer. On prend

confiance en soi. » Des acteurs pour le cinéma, des intervenants sur des grands parcs d'attraction, des adultes et des enfants à Pithiviers ou à Meung-sur-Loire, Manuel Diaz enseigne cet art du combat, aussi complet qu'élégant, doucement violent. À tel point qu'il enseigne aussi une « escrime santé » pour laquelle il a été spécialement formé par la Fédération Française d'Escrime. Il accompagne ainsi des personnes, par exemple des malades en convalescence, à se réapproprier leur corps. « À ces personnes devenues des patients que l'on traite, que l'on emmène à droite et à gauche, je glisse une arme dans les mains et leur dis simplement : 'Tapez-moi dessus.' C'est incroyablement libérateur pour elles de reprendre ainsi le pouvoir. Bien au-delà de cet aspect, l'escrime est un sport complet, élégant et suffisamment doux pour que chacun puisse retrouver le chemin de son corps, quel que soit son profil, son état de forme ou sa pathologie. »

En février 2020, Manuel Diaz et sa partenaire Clémentine Fraszczak remportent les Championnats de France d'escrime artistique organisés aux Herbiers. Un an de préparation pour un programme de 4,27 minutes autour du thème des vanités. « La vie est une scène sur laquelle nous jouons tous des rôles, non ? » interroge le maître d'arme. Une bien jolie façon d'évoquer ces masques dont nous nous parons tous, en ce moment plus que jamais.

Contact :

Manuel Diaz

06 06 85 50 12

manuel.diaz@hotmail.fr

Escrime santé à CHILLEURS-AUX-BOIS

Le jeudi de 16h à 17h

Escrime artistique à PITHIVIERS

Le vendredi de 20h à 21h

Escrime sabre laser chorégraphiée
à MEUNG-SUR-LOIRE

Le mercredi de 20h à 21h30

Le mot du jardinier



En ces temps compliqués, une chose est apparue évidente. Beaucoup d'entre nous se sont plongés dans l'entretien de leur jardin, aussi bien potager qu'ornemental, et ont redécouvert les plantes, les oiseaux, les petits mammifères et les insectes qui y vivaient.

Beaucoup d'entre nous ont compris l'importance du jardin et de la biodiversité.

C'est le bon côté des choses qu'il faudra essayer de retenir et qu'il ne faudra pas ranger dans un tiroir lorsque nous serons sortis de cette crise.

C'est pourquoi, j'en appelle aux personnes bricoleuses et motivées et qui ont envie de participer à cette préservation, aux personnes qui ont déjà des idées sur les aménagements que nous pourrions mettre en place sur notre commune. Nous avons déjà travaillé sur des endroits où nous laissons volontairement la végétation reprendre ses droits pour préserver la faune et la flore spontanée mais malheureusement, nous peinons à communiquer par le biais d'un système d'affichage explicatif ou autres moyens.

Alors si vous avez le temps et l'envie, contactez-moi au 06.84.52.68.13. On parlera de ce qui peut être fait.



J'en profite également pour vous rappeler l'importance de l'arbre.

Les arbres génèrent la vie. Générateurs d'oxygène grâce à la photosynthèse, ils purifient l'air.

L'arbre et la biodiversité biologique : La biodiversité est essentielle pour maintenir la santé d'un milieu naturel. La disparition d'une seule espèce végétale peut mener à l'extinction de 30 espèces animales.

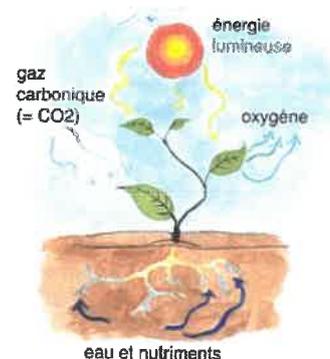
Les arbres luttent contre l'érosion du sol et enrichissent le sol : Le feuillage des arbres procure une matière organique qui recouvre les terrains, permettant ainsi de nourrir, de stabiliser et de régulariser l'hydrologie du sol, de même que le niveau de la nappe phréatique.

Les arbres améliorent la qualité de l'eau : Les végétaux absorbent les eaux de surface, les empêchant de s'écouler sur des espaces pavés contenant des polluants comme le plomb et autres déchets qui polluent nos cours d'eau.

Les arbres atténuent les écarts de température : Les arbres dégagent une vapeur d'eau dans l'air par un processus d'évapotranspiration. Le déboisement hausse la température de l'air et augmente la vitesse des vents. Les arbres nous protègent en faisant office de brise-vent.

Les arbres sont élégants et majestueux : Ils apportent du réconfort dans un paysage urbain trop froid, et rehaussent la beauté des résidences.

Les arbres agissent positivement sur la santé psychique des humains : dans un monde bétonné, leurs colorations et leurs floraisons nous font du bien.



eau et nutriments



Où s'arrêtera la bêtise ?

Nous avons été victimes cette année, entre autres, du vol de deux bananiers ainsi que de leurs pots. Un devant la mairie et l'autre sur la place à un mois d'intervalle.

Quelles sont ces personnes qui se servent parce qu'elles ont décidé que cela fera beau dans leur jardin ?

Il leur a fallu faire cela à plusieurs car les pots ont un poids certain et un utilitaire leur aura été nécessaire. A souhaiter que cela ne se reproduise pas. Si vous remarquez quelque chose



Je tiens à vous souhaiter, de la part du service Espaces Verts, le meilleur pour cette fin d'année. De faire de ces petites réunions familiales si elles vous sont possibles, des petits moments de bonheur à garder pour les jours plus sombres. Une pensée aux personnes qui seront peut-être seules pour basculer dans l'année 2021.

Promis, l'année prochaine sera meilleure.

Informations Sitomap

Les poignées des bacs se tournent vers la voie publique

UN GESTE SIMPLE

Pour chaque collecte, orientez les poignées de vos bacs vers la route.

À quoi ça sert ?

À préserver la santé du ripeur* qui manipule environ 700 bacs par demies journées. Les torsions du poignet sont à éviter car elles peuvent entraîner à long terme une maladie professionnelle telle que les troubles musculo squelettiques.



Votre geste



Son geste

+
= santé préservée

*ripeur ou éboueur : termes qui désignent la personne qui se situe à l'arrière du camion poubelle, et qui collecte les déchets.



VENTE DE CALENDRIERS : ATTENTION AUX FAUX EBOUEURS !

Le personnel de la société Véolia, prestataire en charge de la collecte des déchets, n'est pas autorisé à vendre des calendriers ou à solliciter des étrennes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

VENTE DE CALENDRIERS INTERDITE AUX EBOUEURS

Les habitants du territoire du SITOMAP sont invités à ne pas répondre aux sollicitations de personnes qui pourraient se présenter à leur domicile en se faisant passer pour des éboueurs.

Si des démarcheurs frauduleux passent chez vous :

- Demandez la carte professionnelle,
- Ne laissez personne entrer au sein de votre domicile,
- En cas d'incident, composez le 17.



Le passage des encombrants

aura lieu le jeudi 11 février 2021 sur notre Commune. Les déchets doivent être déposés la veille du passage à l'emplacement habituel des ordures ménagères et merci de ne pas empiéter sur les voies de circulation.

Interdit

- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), réfrigérateurs, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, ...)
- Les ordures ménagères, qui sont ramassées lors de la collecte sélective des ordures ménagères (alimentation & autres)
- Les végétaux (feuilles, tontes de pelouses, branchages, ...)
- Tout objet supérieur à 50 kg & dont les dimensions empêchent le chargement dans le camion benne
- Tous les déblais, gravats, décombres et débris de travaux (béton, parpaings, pierres, carrelage, ...)
- Tous pneus (poids-lourds, véhicules légers, tracteurs)
- Tous les contenants de produits toxiques sauf s'ils sont préalablement nettoyés

Mission locale

CV

LA LETTRE DE COMMUNICATION VIRTUELLE POUR VOUS PERMETTRE DE SUIVRE AU MIEUX L'ACTUALITÉ DE LA MISSION LOCALE DU PITHIVERAIS - 11/2020

ATELIERS POUR LES 16/17ANS

- Atelier Relooking - Impact de l'Image de soi (2 journées) = 07/12 et 30/12 dans les locaux de l'AFEC à Pithiviers
- Atelier découverte et sensibilisation à la pratique sportive animé par FORMASAT (1 journée) = 08/12/2020 (lieu à définir)
- Intervention de l'Association Canine du Beunois (1 jour)
- Séance de sensibilisation à la conduite par Pithiviers Conduite (1/2 journée)

INFOS et INSCRIPTIONS au 02.38.30.78.06

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA MISSION LOCALE :

TOUS LES JEUNES ÂGÉS DE 16 À 25 ANS, SORTIS DU SYSTÈME SCOLAIRE, À LA RECHERCHE D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE.
LAISSER NOUS VOS COORDONNÉES SUR [HTTP://WWW.MISSION-LOCALE-PITHIVERAIS.ORG/ESPACE-JEUNES/LA-MISSION-LOCALE-ET-MOI/S'INSCRIRE-A-LA-MISSION-LOCALE/](http://www.mission-locale-pithiverais.org/ESPACE-JEUNES/LA-MISSION-LOCALE-ET-MOI/S'INSCRIRE-A-LA-MISSION-LOCALE/) ET ON VOUS RAPPELLE !



EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

OFFRES D'EMPLOIS :

- EMPLOYÉ/E LIBRE SERVICE (BELLEGARDE)
- CUISINIER/E (PITHIVIERS)
- AGENT/E D'ENTRETIEN ESPACES VERTS (PITHIVIERS)
- PRÉPARATEUR/RICE DE COMMANDE AMAZON (SARAN)

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS CONTACTER :
DOLORES MIOLLET
(CHARGÉE DE LA RELATION ENTREPRISE)
02.38.30.78.06 / 06.72.68.06.62
SERVICE.ENTREPRISES.MLP@GMAIL.COM

mission-locale-pithiverais.org

[@MLPITHIVERAIS](https://www.facebook.com/mlpithiverais)

[@mlpithiverais](https://www.instagram.com/mlpithiverais)

Recensement agricole



LE RECENSEMENT AGRICOLE

**CHACUN DE VOUS COMPTE,
ON COMPTE SUR VOUS !**



Du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021, tous les exploitants agricoles ont rendez-vous avec le recensement agricole. L'objectif : donner une image précise de l'agriculture d'aujourd'hui pour préparer les choix de demain.

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr



Recensement militaire

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser.

La démarche s'effectue en se rendant à la Mairie avec sa Carte Nationale d'Identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Le centre du service national d'Orléans nous informe que toutes les journées défense et citoyenneté (JDC) sont annulées au vu de la crise sanitaire. La mise en place de JDC dématérialisées est prévue.

Par conséquent, en complément de votre inscription en Mairie, il vous est demandé de vous inscrire sur le site majdc.fr.

Un peu d'histoire

La nuit du 4 janvier 1979

(Cet article a été retrouvé au sein du premier bulletin municipal de 1979)

La journée, la nuit du 4 janvier 1979 et les jours suivants resteront marqués d'une pierre blanche dans la longue histoire de CHILLEURS.

La neige tombant sans arrêt et les rafales de vent froid formant des congères, ont littéralement coupé notre village du reste du monde.

Certains se rappellent encore l'hiver de 1940 au cours duquel la voie de chemin de fer avait été endommagée, les trains arrêtés et les lignes téléphoniques arrachées.

Mais à cette époque, la circulation routière était très minime. Cette année, du fait que les voitures et camions étaient

complètement bloqués sur la Nationale, notre commune a dû se transformer rapidement en un grand « centre de secours ».

La solidarité n'est pas un vain mot et la population a su répondre généreusement à la détresse et a apporté le réconfort et le gîte.

Dans notre monde matérialiste, la nature et les éléments savent parfois nous rappeler que le contact fraternel et la chaleur humaine sont encore les biens les plus précieux.

La Municipalité remercie particulièrement tous nos concitoyens qui, d'une manière ou d'une autre ont participé aux opérations d'entraide.

Soutenons nos commerçants, artisans, producteurs et entrepreneurs locaux

Nos artisans, commerçants et entrepreneurs se mobilisent pour continuer à vous servir dans les meilleures conditions en dépit du contexte sanitaire. C'est ainsi que depuis le premier confinement, de nombreux investissements ont été réalisés. Les professionnels ayant été contraints de fermer leurs portes lors du confinement afin de lutter contre la progression de la Covid-19 ont notamment su faire preuve d'innovation pour continuer à servir leurs clients en toute sécurité, dans le respect des protocoles sanitaires. Click&Collect, livraisons à domicile, ventes à emporter, émission de bons cadeaux ...

Toutes ces initiatives ont contribué à maintenir de l'activité sur notre commune, participant ainsi à la vie de cette dernière.

Aujourd'hui, si la majorité de nos commerces peut ouvrir, ce n'est toujours pas le cas des bars et restaurants. Face à cette situation, ces derniers ont développé la vente à emporter. Les pages Facebook de nos deux restaurants, A la tête de veau et Le Lancelot, mettent ainsi en ligne - chaque semaine - leur carte, chacun pouvant alors commander les plats de son choix.

Envie de vous réchauffer autour d'un café, d'un thé ou d'un chocolat chaud ? Le Lazio vous propose des boissons à emporter. La supérette Nikéo Market vous offre, quant à elle, la possibilité de vous faire livrer vos achats à domicile sans supplément.

Nous vous invitons à profiter de ces différents services et à continuer de soutenir nos commerçants, artisans et entrepreneurs qui occupent une part essentielle dans la vie de notre village. N'oublions pas qu'ils ont été à nos côtés dans les moments difficiles que nous avons traversés, sachant en permanence s'adapter et se réinventer. Notre commune a également la chance de compter plusieurs producteurs proposant de la vente directe. Agneau, ail, rhubarbe et produits à base de rhubarbe, confitures, gelées, marmelades et chutneys peuvent ainsi directement être commandés auprès de nos producteurs et artisans avec une origine 100% chilleuroise garantie !

Afin de recenser les différentes activités économiques présentes sur notre commune, qu'elles soient commerciales, artisanales, industrielles ou autres, la municipalité a réalisé un répertoire que nous vous invitons à consulter, dans ce numéro, sans modération. Ce dernier est accessible également via notre site internet (chilleurs-aux-bois.fr) ou notre page Facebook.

Un nouveau roman

L'autrice chilleuroise, Aurélie JEANNIN, publie le 13 janvier prochain, son second roman, intitulé *Les Bordes*, qui fait suite à *Préférer l'hiver*, sorti début 2020.

Les Bordes est le nom d'un lieu et d'une famille. Le roman raconte l'histoire d'une femme, Brune, mère de deux enfants, qui comme chaque année en juin, prend la route avec ses deux enfants pour rejoindre *Les Bordes* et honorer un rituel familial. Pour celle qui craint chaque seconde l'accident domestique, *Les Bordes* ressemblent à l'Enfer. Trop de jeux extérieurs, trop de recoins, de folles libertés. Trop de silence et de méchancetés à peine contenues. Trop de souvenirs. Aux *Bordes*, Brune saura-t-elle esquiver le pire ? Est-il possible pour une mère de protéger ses enfants ?

Derrière la mécanique du drame hasardeux et l'absence de bourreaux, *Les Bordes* dresse un portrait de la famille, de la parentalité et de la maternité sans fards, grâce à une héroïne aussi troublante qu'humaine.

Les Bordes, édition HarperCollins, 224 pages, 17 €

« Elle savait qu'elle aurait à lutter en silence. Deux jours et deux nuits avant de repartir. Se coucher le plus tôt possible. Demain, la sortie. Le rendez-vous annuel dans la montagne, près du lac. Revenir, saoulés de vent. Préparer le départ, s'affairer à partir. Dormir. En finir. Même pas deux jours pleins. Ça ne pouvait pas être la mort. »



crédit photo : Mélanie Avramovic

— AURELIE JEANNIN
 — RÉVÉLER ET NOMMER
 — VOTRE SINGULARITÉ
 — 06 77 13 99 87
 — ecrire@aureliejeannin.fr
 — www.aureliejeannin.fr



Recette

PAIN D'ÉPICES AU MIEL DU GÂTINAIS

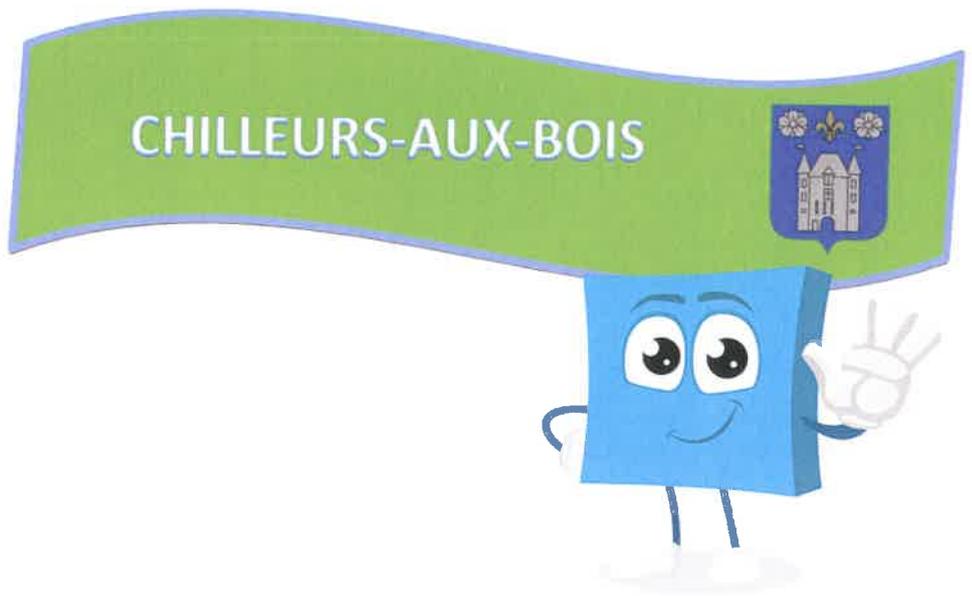
Ingrédients

- 160g de farine
- 160g de miel du Gâtinais
- 60g de beurre
- 2 c à café d'Épices à pain d'épices
- 7g de levure chimique
- 70g de lait
- 60g de sucre roux ou sucré vanillé

Cuisson 1 H à 155°C

- Faire chauffer le four à 155°C.
- Faire fondre le beurre et réserver.
- Faire chauffer le miel à feu très doux jusqu'à ce qu'il soit liquide et réserver.
- Tamiser (farine + épices + levure)
- Mélanger le miel et le lait. Ajouter le beurre puis enfin, la poudre tamisée.
- Bien mélanger et terminer en ajoutant le sucre.
- Beurrer et fariner votre moule, y verser votre appareil.
- Enfourner pour 1 heure de cuisson. Ne pas ouvrir la porte du four pendant celle-ci.
- Lorsque votre pain d'épices est cuit, sortez-le du four. Laissez refroidir dans son moule sur une grille.
- Conserver le dans une pièce pas trop chauffée pendant plusieurs jours, emballé dans un papier alu par exemple.

A DÉGUSTER au goûter, ou sur votre table de Noël, en tranches fines avec le foie-gras.



Nos commerçants, artisans, producteurs locaux et entrepreneurs à votre service ...

Alimentation	II	TP, assainissement	VI
Producteurs locaux	II	Professionnels du bâtiment	VI
Bars & restaurants	III	Protection incendie	VII
Hébergement	III	Bois de chauffage	VIII
Fleurs, décoration, cadeaux	III	Gîtes et chambres d'hôtes	VIII
Services postaux	IV	Industrie	VIII
Optique, santé	IV		
Coiffure, bien-être, esthétique	IV		
Professionnels de l'automobile	V		
Taxis, transports sanitaires	V		
Elevage canin	V		
Communication & services	VI		
Bureau d'études	VI		



Spécial Fêtes



Les commerçants chilleurois se mobilisent afin de vous permettre de passer d'agréables fêtes de fin d'année. L'Atelier du pain vous propose ainsi pains spéciaux, bûches, pains d'épices, chocolats ... Nikéo Market et l'épicerie de Jessie vous proposent également

des produits festifs. Les deux restaurants de notre commune ont, quant à eux, développé une carte spéciale fêtes avec des menus et plats à emporter tandis que Bande de Fleurs vous offre la possibilité d'acquérir sapins de Noël, compositions de fête, couronnes ... Pour vos achats, pensez également à nos producteurs et créateurs locaux.

Alimentation

Alimentation générale



31 Grande rue ☎ 02 38 30 85 83

Page Facebook : Nikéo Market

Livraison gratuite à domicile



Artisan Boulanger Pâtissier



9 Place de Romand ☎ 02 38 33 23 43

Page Facebook : L'atelier du pain

Epicerie fine ■ Produits bio et bien-être



L'ÉPICERIE DE JESSIE

14 rue du Pied boîteux ☎ 06 76 25 68 14

Page Facebook : L'épicerie de Jessie



Producteurs locaux



Agneau fermier en vente directe



**LE CHARMANT
AGNEAU**

☎ 06.88.30.80.06

Page Facebook : Le Charmant Agneau

Confitures, chutneys, marmelades



51 Les Forestières, Gallerand ☎ 06.76.25.33.95

www.vanillemauve.com

Rhubarbe et produits à base de rhubarbe en vente directe



**Étienne
PELLERIN**

19 route de Neuville ☎ 06.86.91.53.81

Page Facebook : Rhubarbe Etienne Pellerin

Bars & Restaurants

Bar ■ Tabac ■ Presse ■ Loto ■ PMU



33 Grande rue ☎ 02 38 39 87 30

Page Facebook : Le Lazio



Bar ■ Brasserie ■ Restaurant



A LA TÊTE DE VEAU

29 Grande rue ☎ 02 38 39 82 74

Page Facebook : A la tête de veau

www.restaurant-tetedeveau-chilleursauxbois.fr



Restaurant Bistro Gastronomique



12 rue des Déportés ☎ 02 38 32 91 15

Page Facebook : Restaurant Le Lancelot

www.restaurantlelancelot.com



Hébergement



Le bonheur de
vous accueillir



Gîte de la Gervaise

3 rue de la Gervaise

Luc et Sylvia THOMAS

☎ +33 (0) 6 77 11 60 35

☎ +33 (0) 6 77 67 34 08



"La Mare de la Gervaise"

☎ www.gitedelagervaise.fr

✉ gitedelagervaise@orange.fr

Suivez-nous sur



Route de Marcilly

8 route de Marcilly

☎ 02.38.43.30.90

<https://www.gites-de-france-loiret.com>

Chambres d'hôtes
Accueil des camping-caristes
adhérents de l'association
France Passion

Marylise et Gilles BESNARD

40 La Galazière

☎ 02 38 39 82 83 / 06 46 82 19 11

Fleurs, décoration, cadeaux



12 Place de Romand ☎ 06 26 49 00 85

Page Facebook : BDF Bande de Fleurs



Roses anciennes et modernes
Pivoines ■ Vivaces



ANDRÉ EVE
ROSIERS D'EXCEPTION

301 route de Courcy ☎ 02 38 30 01 30

Page Facebook : Les roses André EVE

www.roses-andre-eve.com

Idées cadeaux ■ Personnalisation d'objets



Page Facebook : Jo Lie Créa



Services postaux



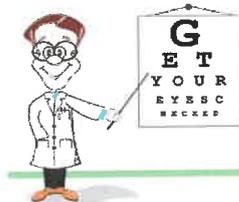
LA POSTE

2 route de Gallerand ☎ 36 31
www.laposte.fr

Optique, santé



8 Place de Romand ☎ 02 38 30 15 23
Page Facebook : La boîte aux lunettes
www.la-boite-aux-lunettes.com



Pharmacie HAKIMI
Orthopédie ■ Matériel médical



5 Place de Romand ☎ 02 38 39 87 64
www.pharmacie-hakimi-chilleurs-aux-bois.fr

Coiffure, bien-être, esthétique



33 Grande rue ☎ 02.38.39.85.07
Page Facebook : Au Fil de L'Hair



Salon d'esthétique et de soin



Page Facebook : Mel' Beauté

Centre LPG Lipomassage - Endermolift



AGNÈS GONCALVES
3 Place de Romand ☎ 06.36.66.65.74



Magnétiseur ■ soins énergétiques
Apaisement articulaire et musculaire

Rachel DUBOIS-SEVESTRE
3 Place de Romand ☎ 06.87.25.65.15

Professionnels de l'automobile

Garage ERAY



RENAULT
La vie, avec passion



11 Grande rue ☎ 02.38.39.87.16
Page Facebook : SARL Garage Eray



Garage SEIGNEURIN



PEUGEOT

58 bis Grande rue ☎ 02.38.39.87.11
Page Facebook : SARL Garage Seigneurin



CONCEPT AUTO 45

entretien et réparation véhicules toutes marques
INTERVENTION À DOMICILE

29 rue de la Cerclerie ☎ 06 37 36 70 27

www.conceptauto45.com



Nettoyage automobile à domicile Préparation de véhicules



7 bis rue Laveau ☎ 06.70.56.66.77
www.ecolave.fr/franchise/orleans.html



Réparation et remplacement de pare-brise

**POIDS LOURDS - VOITURES
UTILITAIRES - ENGINs TP**

☎ 06 09 32 17 66 www.jnsparebrise.fr

Taxis, transports sanitaires

TAXI Laurent RAT

Chilleurs-aux-Bois
Fay-aux-Loges - Puiseaux
06 07 81 45 96 - 02 38 32 99 52

Siège social : 29 bis, route de Neuville
45170 CHILLEURS AUX BOIS
laurentrat@sfr.fr



Élevage canin

Elevage du Val D'izdany

Chien du Saint Bernard

Site : duvaldzivann.chiens-de-france.com

Elevage du Val D'izdany

Mme DORO Audrey
06.84.39.95.86
duvaldzivann@gmail.com



63 Grande rue ☎ 02.38.30.65.96

Communication & Services

VOUS ÊTES SINGULIERS
**AURÉLIE
JEANNIN**

RÉVÉLER ET NOMMER VOTRE SINGULARITÉ

www.aureliejeannin.fr ☎ 06 77 13 99 87

Positionnement identitaire • Stratégie de communication
Projet d'entreprise • Rédaction de contenus



La Guernazelle, route de Plaimbert
45170 Chilleurs aux Bois / contact@web-publisher.fr

Bureau d'études



Assainissement
Hydraulique
VRD

Conception • Maîtrise d'œuvre • Conseil

rue des ateliers, ZA La Rouche

☎ 02 38 39 83 44 — bet.legrand@free.fr



TP, assainissement

Travaux publics et particuliers
Assainissement • Terrassement • Broyage



GROSSAIN
Père, Fils & Cie

13 route de Marcilly ☎ 02 38 39 87 62

www.grossaintp.com

Professionnels du bâtiment



Maçonnerie • Gros œuvre

JMB CONSTRUCTION

25 rue de la Galazière

☎ 02.38.33.02.03



**QUALITÉ
COUVERTURE**

899 rue de la Cerclerie, GALLERAND

☎ 02.38.39.88.83

ENTREPRISE DÉSIRÉ

Rénovation — Transformation
tous corps de métiers

Dépannage rapide électricité — plomberie
— chauffage

1 allée du muguet ☎ 06.26.51.75.62

www.orsans.devis-travaux-xyz



Électricité

ElecCL Christophe LANGLOIS

2 impasse du Grand orme

☎ 02.38.32.15.78 - 06.80.35.24.27

PMB CLIMATIC

06.99.41.90.66

philippe.thaureaux@wanadoo.fr

Solution Développement Durable

2 Route de Marcilly

45170 CHILLEURS AUX BOIS

- Plomberie
- Chauffage
- Sanitaire
- ENR
- Agencement de salle de bains
- Electricité
- Climatisation

807 #14 003 RCS ORLÉANS



Entreprise **SIMON**

Chauffage - Sanitaire - Électricité
Pompe à chaleur
Salle de bain

02 38 39 87 73

6 rue Laveau - 45170 CHILLEURS AUX BOIS

Julien CHALLIER
électricien



A.J.C. CHALLIER ELEC
électricité générale

06.60.52.05.13
ajc.challier@yahoo.fr



Électricité

Ludovic LOZIER

450 route de Courcy, GALLERAND

☎ 06.12.39.00.37

Solutions électriques
pour professionnels

SARL DENIZEAU

Constructions neuves et industrielles



SARL RIBEIRO

Entreprise générale de peinture



Papier peint - Tissus - Moquette
Pose de Parquet - Ponçage du Parquet
plus Vitrificateur - plus Sablage
Vitrerie - Ravalement

Tél / Fax : 02 38 39 87 25
Port. : 06 07 96 21 12



4, RUE DES GRANGES - 45170 CHILLEURS AUX BOIS
TÉL. 02 38 39 85 99 - PORT. 06 82 19 55 65

www.bore-menuiserie.fr - contact@bore-menuiserie.fr



Fenêtres, portes, volets, portails

MTCB

Menuiserie Tout Confort du Bâtiment
Cédric SOWTYS

51 Grande rue ☎ 02.38.39.64.92

www.mtcb-cedric-sowtys.com

Protection incendie



EN-KAL-INCENDIE

Gilles Kalinowski

06 41 17 31 14

gilles.kalinowski@orange.fr

6 Rabajou
45170 Chilleurs-aux-Bois



Bois de chauffage



SAS ROGER Père et fils

Achat et Vente de bois de chauffage

9 rue de la Gervaise
45170 CHILLEURS AUX BOIS
Tel. 06.34.18.68.37
RCS Orléans 878 067 008

Industrie



GENESTOUX PLASTIQUE

MOULAGE DE PIÈCES POLYESTER

1356 route de Courcy, Gallerand

☎ 02.38.39.86.53

contact@groupe-genestoux.fr



Edition et fabrication de vaisselle éphémère



Route de la Gare ☎ 02.38.34.59.00

www.useo-xp.fr

Coordonnées utiles

Mairie, 42 Grande rue 02.38.39.87.06

École maternelle, 8 rue du Vivier 02.38.39.81.01

École élémentaire, 42 bis Grande rue02.38.39.88.13

Bibliothèque, rue des ateliers

Site internet : bibliotheque.chilleurs-aux-bois.fr

Gendarmerie17

Sapeurs Pompiers18

SAMU15

Centre anti-poison 02.41.48.21.21

Pharmacie de garde32 37

Société Protectrice des Animaux (SPA)



Refuge de Chilleurs-aux-Bois

rue du Moulin d'en haut 02.38.32.98.11

Site internet : www.la-spa.fr/chilleurs-aux-Bois

Professionnels de santé

Médecins généralistes

Dr Alette BERTHAULT

8 rue du Moulin de l'Épine 02.38.39.87.53

Dr Catherine DANIEL, 65 Grande rue 02.38.39.85.67

Cabinet d'infirmières

8 rue du Moulin de l'Épine 02.38.32.16.04

Chirurgien dentiste

Isabelle ETCHEBERRY, 79 Grande rue02.38.39.84.06

Masseur-kinésithérapeute

Mickaël LEGEAY, 3 Place de Romand 02.38.39.80.07

Pédicure-podologue

Katia REYNOLDS, 8 rue du Moulin de l'Épine .02.38.30.42.28

La cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée cette année en comité restreint.



Extraits de conseil

Conseil du jeudi 23 Juillet 2020

Convention de mise à disposition et d'utilisation du centre aquatique de PITHIVIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais de créneaux piscine pour les classes des écoles élémentaire et maternelle de septembre 2020 à juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Communauté de Communes du Pithiverais pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit des écoles élémentaire et maternelle de CHILLEURS AUX BOIS pour l'année 2020-2021, accepte la prise en charge des frais de déplacements pour se rendre à la piscine et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Choix de l'entreprise Lot VRD - Chemin piétonnier de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'analyse des offres concernant le lot V.R.D. du chemin piétonnier de Gallerand.

L'entreprise COLAS présente l'offre la mieux disante avec un montant de 134 015,64 € HT, soit 160 818,77 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux du lot V.R.D. et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Choix de l'entreprise Lot espaces verts - Chemin piétonnier de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant le lot espaces verts du chemin piétonnier de Gallerand.

L'entreprise BOURDIN présente l'offre la mieux disante avec un montant de 24 495,60 € H.T., soit 29 394,72 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise BOURDIN pour réaliser les travaux du lot espaces verts et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Demande de subvention « Label Ecoles Numériques » au Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale pour équiper les écoles maternelle

et élémentaire en matériel informatique.

Le coût prévisionnel des équipements s'élève à :

Ecole maternelle : 14 234,88 € T.T.C.

Ecole élémentaire : 16 056,31 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite pour chacune des écoles, une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale à un taux de 50 %, dans un plafond de 7 000 € TTC par école et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission cimetièrre. Des élus se positionnent pour intégrer cette nouvelle commission : Mr TARRON, Mr GOBERT, Mme LORENTZ, Mme RENAUD, Mr DELARUE. Aurélien GOBERT est désigné rapporteur.

La commission Communication s'est réunie le 21 juillet en Mairie. Elle désire travailler sur le développement des moyens de communication en particulier le guide pratique des nouveaux habitants et le site internet de la Commune.

La commission Alimentation, Circuits courts s'est réunie le 16 juillet pour travailler sur la recherche de producteurs locaux pour la mise en place d'un marché avec animations.

Conseil du jeudi 17 septembre 2020

Aménagement d'un bureau au cabinet médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des représentants de la profession médicale portant sur l'aménagement d'un bureau dans le sous-sol du cabinet médical.

Devant la pénurie de médecins, cet aménagement permettra d'accueillir une infirmière du réseau Asalée qui travaillerait en collaboration avec le médecin. Une permanence se tiendrait une journée par semaine.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'effectuer les travaux nécessaires à cet aménagement, d'allouer les crédits nécessaires au budget de la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Création d'un plateau surélevé Route de Neuville (RD 5)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental va réaliser prochainement des travaux de réfection de la chaussée de la RD 5 entre le Hameau de Ronville et le bourg, y compris la partie agglomérée de la route de Neuville.

L'audit de sécurité réalisé en 2015 préconisait un aménagement de sécurité à l'intersection de la RD 5 et la rue des Merisiers. Devant le trafic routier de plus en plus important, il apparaît judicieux de procéder à la mise en place d'un plateau surélevé avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Choix de l'entreprise - Plateau surélevé RD 5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'entreprise COLAS pour la création du plateau surélevé à l'intersection de la RD 5 et de la rue des Merisiers. La proposition s'élève à 17 623,50 € HT, soit 21 148,20 € TTC.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour l'aménagement d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD 5 et de la rue des Merisiers. Le coût prévisionnel des travaux et études s'élève à 19 300 € Hors Taxes, soit 23 160 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	7 720 €
Subvention Conseil Départemental	7 720 €
Auto financement	3 860 €
Total	19 300 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du plateau surélevé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 % et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite aux travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite à la mise en accessibilité du bâtiment pour les Personnes à Mobilité Réduite. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 16 523,15 € Hors Taxes, soit 19 827,78 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	6 609,26 €
Subvention Conseil Départemental	6 609,26 €
Auto financement	3 304,63 €
Total	16 523,15 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite aux travaux d'accessibilité

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 %.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Relais

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour les travaux de rénovation de la Salle du Relais dans le cadre de la transition énergétique avec l'isolation thermique du bâtiment. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 11 360 € Hors Taxes, soit 13 632 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	4 544 €
Subvention Conseil Départemental	4 544 €
Auto financement	2 272 €
Total	11 360 €

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Relais

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation de la Salle du Relais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux de 40 %, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention D.S.I.L. pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention D.S.I.L. pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie.

Le coût prévisionnel de l'investissement s'élève à 46 824,04 € Hors Taxes, soit 56 202,98 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux le plus élevé possible, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	15 063,22 €
Subvention Conseil Départemental	15 063,22 €
Inspection académique « Projet Label Numérique »	11 666,00 €
Auto financement	7 031,60 €
Total	46 824,04 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'acquisition du matériel informatique pour les écoles et la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux le plus élevé possible, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Subvention exceptionnelle Covid pour le COC Général

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par le C.O.C. Général suite aux frais occasionnés par la crise sanitaire. Le montant sollicité est de 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 600 € au titre de l'année 2020 au C.O.C. Général et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Subvention exceptionnelle «Escrime Santé »

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par le COC Général pour le démarrage d'une nouvelle section « Escrime santé ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 500 € au titre de l'année 2020 au C.O.C. Général pour la section « Escrime Santé » et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Installation d'un poteau incendie au Plessis

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'installer un poteau incendie au lieu-dit le Plessis afin de permettre la défense incendie du hameau. Le montant des travaux s'élève à 5 134,22 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'installation d'un poteau incendie le long de la RD 109 et s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 3 mois à dater de ce jour.

Demande de dépôt d'un permis de construire pour l'entreprise DENIZEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise DENIZEAU souhaite déposer un permis de construire sur la parcelle ZH 537 et une partie de la parcelle ZH 545, propriété de la Commune, dans la zone artisanale de la Rouche.

Le projet porte sur la création d'un bâtiment artisanal, de bureaux et d'un showroom pour une surface d'environ 1 200 m². Ces parcelles seront vendues après accord du permis de construire, pour un montant à définir, à l'entreprise DENIZEAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le dépôt du permis de construire et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Avis sur le projet éolien les Champarts sur les communes de Neuville aux bois et Aschères-le-Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNC CPENR des Champarts souhaite exploiter un parc éolien sur les communes de NEUVILLE-AUX-BOIS et ASCHÈRES-LE-MARCHE.

Le projet prévoit la construction de 4 éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte aux mairies de NEUVILLE-AUX-BOIS et ASCHÈRES-LE-MARCHE du 8 septembre au 8 octobre 2020.

La commune de CHILLEURS AUX BOIS étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale de ce parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 15 voix et 4 abstentions.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place d'une maison itinérante France Service gérée par le Conseil Départemental, la MSA et l'Etat. Trois points seront mis en place à SERMAISES, BOYNES ET CHILLEURS AUX BOIS. Pour notre Commune, deux permanences seront programmées chaque semaine, le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h. Les usagers pourront obtenir des renseignements administratifs de tout ordre (impôts, sécurité sociale...). La Commune mettra à disposition un bureau, une convention d'occupation des locaux sera établie. La première permanence devrait avoir lieu à la mi-octobre.

Deux jeunes ayant effectué des dégradations sur des biens communaux cet été, vont effectuer prochainement à titre d'indemnisation une période de travaux au service des espaces verts.

Une réunion avec les délégués sécurité et police et la Gendarmerie sera organisée prochainement afin d'aborder les difficultés rencontrées suite aux actes d'incivilités et de petite délinquance.

Concernant la rentrée scolaire, il y a cette année 6 classes en élémentaire et 4 classes en maternelle, ce qui entraîne une augmentation des effectifs au restaurant scolaire (95 enfants en élémentaire et 72 en maternelle). Devant cette hausse des effectifs et le protocole sanitaire dû à la Covid 19, un agent supplémentaire a été affecté au service. Des serviettes ont été achetées par la Commune pour les enfants de maternelle, ce qui permet de les laver chaque jour. Pour l'aide aux devoirs, un cours supplémentaire a également été mis en place, 44 enfants étant inscrits à ce service.

Conseil du jeudi 20 octobre 2020

Emprunt pour achat de véhicule affecté aux Services Technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'achat d'un véhicule aux services techniques, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 21 900 €. Après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par le Crédit Agricole Centre Loire apparaît comme la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt à taux fixe d'un montant de 21 900 € avec les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Durée du contrat de prêt : 5 ans

Taux fixe: 0,49 %

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : constant

Base de calcul : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé :

autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.

Commission d'engagement : 65 €

Date de signature des contrats : au plus tard le 26 / 10 / 2020

Date de versement des fonds : au plus tard 20 / 12 / 2020

Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, est chargé de signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Choix de l'entreprise pour renforcement de l'éclairage Public à Gallerand

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative aux travaux de renforcement de l'éclairage public à Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise ISI ELEC dont la proposition s'élève à 19 745 € HT, soit 23 694 € TC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Aménagement d'une aire de retournement de bus scolaire à Gallerand

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager une aire de retournement des bus scolaires sur le circuit de Gallerand. En effet, les bus sont actuellement contraints d'effectuer des manœuvres de retournement sur la RD 109, ce qui pose de graves problèmes de sécurité. Le Conseil Régional a récemment contacté la Mairie pour informer que faute d'aménagement spécifique, le service de ramassage scolaire serait suspendu.

Après s'être rendu sur place, la seule possibilité d'aménagement se situe sur une parcelle appartenant à l'entreprise GENESTOUX. Le propriétaire a donné son accord pour que les travaux soient effectués sur son terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réalisation d'une aire de retournement sur la parcelle appartenant à l'entreprise GENESTOUX, accepte de prendre en charge ces travaux d'un montant estimé entre 8 000 à 10 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vente de parcelles dans la Zone Artisanale de la Rouche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition par l'entreprise DENIZEAU d'une partie des parcelles ZH 537 et 545, propriétés de la Commune, dans la zone artisanale de la Rouche. Le projet consiste en l'implantation de bâtiments à usage artisanal. La surface à céder est estimée entre 3 800 à 4 000 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente d'une partie des parcelles ZH 537 et 545 pour une surface de 3 800 à 4 000 m², fixe le prix de vente à 50 000 € Hors Taxes, précise que les frais de division seront à la charge de la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCDD.

Monsieur le Maire informe que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit un transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale, à compter du 1er janvier 2021 (1er jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire).

Cependant, les conseils municipaux ont, dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. L'opposition doit être exprimée par délibérations des conseils municipaux d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais.

Achat d'un photocopieur pour la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le photocopieur de la Mairie qui présente depuis plusieurs mois des dysfonctionnements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la société RICOH pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Participation communale pour classes de découverte 2021 à INGRANNES – Ecole Maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 265 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des classes de découverte 2021, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 132,50 € par élève, et d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 41 enfants, un montant de 5 432,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.

Le conseil municipal décide également d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Accord de principe pour participation financière à des classes de découverte 2021 – Ecole Élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de départ en classes de découverte pour :

la classe de CP à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 3 jours et pour un montant de 159 € par enfant. La participation communale serait de 79,50 € pour chacun des 21 élèves, soit 1 669,50 €.

la classe de CM 2 de l'école élémentaire pour l'une des deux propositions :

soit un séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret à CROCC (Creuse), sur une durée de 6 jours et pour un montant de 365 € par enfant. La participation communale serait de 182,50 € pour chacun des 22 élèves, soit un total de 4 015 €.

soit un séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret à COMBLOUX (Haute Savoie), sur une durée de 7 jours et pour un montant de 420 € par enfant. La participation communale serait de 210 € pour chacun des 22 élèves, soit un total de 4 620 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour le financement de ces classes de découverte au cours de l'année 2021.

Affaires diverses :

Les référents communaux Sécurité ont rencontré l'adjudant de Gendarmerie de NEUVILLE AUX BOIS pour évoquer les incivilités ayant eu lieu sur la Commune au cours de l'été. Ils ont également visité le système de vidéo protection de la Commune de CHEVILLY où ont été installées 32 caméras.

La commission Alimentation - Circuits courts a établi un projet de marché nocturne qui se déroulerait à partir du mois de mars, le dernier vendredi de chaque mois de 18 h 30 à 21 h 30. La commission a recensé une liste de différents producteurs locaux et prévoit d'intégrer les associations locales pour compléter ces animations.

Conseil du jeudi 17 novembre 2020

Mise en place du PAYFIP - Budget Assainissement

Monsieur le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1er juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;

- au plus tard le 1er juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;

- au plus tard le 1er janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, il convient de mettre en place cette offre pour le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi à partir du site sécurisé de la DGFIP et autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Participation communale - Classe de découverte 2021 à INGRANNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Cette proposition a fait l'objet, lors du Conseil précédent, d'un accord mais le montant du séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret était erroné. Le coût réel sur une durée de 5 jours est de 285 € par enfant au lieu de 265 € communiqué précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de participer au financement de la classe de découverte 2021, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 142,50 € par élève, d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 41 enfants, un montant de 5 842,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.

Le conseil municipal décide également d'inscrire au budget primitif 2020 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'entreprise - Fourniture et la pose d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré à un groupement de commande entre communes pour les travaux d'aménagement de terrains multi sport.

L'entreprise Aquarelle avait été retenue lors de la consultation réalisée par le groupement de Commande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise Aquarelle dont la proposition s'élève à 44 332,75 € HT, soit 53 99,30 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Choix de l'entreprise - Aménagement des terrains de tennis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative à l'aménagement des terrains de tennis. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise Val de Loire Environnement dont la proposition s'élève à 38 916,00 € HT, soit 46 699,20 € TTC.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 900 € H.T.

Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :

4 100 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.

Raccordement d'une construction à usage professionnel :

2 900 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 150 € H.T.

Proposition de révision des tarifs du cimetière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs du cimetière au vu de la situation sanitaire et économique actuelle. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de conserver les tarifs actuels.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales «Soutien à Domicile».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales «Soutien à Domicile», pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à 62 € par mois, soit 744 € pour l'année entière, à compter du 1er janvier 2021.

Affaires diverses :

Madame Cathy BARBIER informe le conseil municipal des dernières décisions prises en réunion de CCAS. Les membres du CCAS proposent d'organiser les actions suivantes :

- Relancer la collecte de la Banque Alimentaire au Printemps.
- Effectuer un nouveau recensement des personnes les plus fragiles.
- Faire effectuer la distribution des colis alimentaires à des membres du CCAS.
- Réfléchir à la mise en place de bons alimentaires de produits frais avec l'épicerie.
- Mettre en place une bourse au permis de conduire.
- Organiser une bourse aux jouets.
- Organiser des opérations de partage des « excédents » de potager.
- Prendre en charge l'aide aux devoirs pour les familles en difficulté.
- Mettre en ligne des fiches horaires pour le co-voiturage.

Monsieur Philippe COLMAN fait un point sur les travaux du cheminement piétonnier de Gallerand. Les travaux concernant la partie cheminement sont terminés et l'engazonnement des massifs a été effectué. Les plantations des végétaux et des arbres doivent démarrer dans les prochains jours. Le renforcement de l'éclairage public est prévu au mois de janvier.

Le plateau surélevé de la route de Neuville, ainsi que les traçages et signalisation, sont réalisés.

Les commissions aménagement et voirie se sont retrouvés pour travailler sur les problématiques de circulation et de stationnement dans la rue des Granges. Des propositions ont été émises comme la réorganisation de la signalisation, le réaménagement du petit parking à l'angle de la rue du Vivier, la création d'une place de stationnement PMR devant l'école maternelle ainsi que le stationnement.

Monsieur Bernard TARRON informe le conseil municipal que les travaux de création d'un nouveau bureau au cabinet médical sont bien avancés. Il reste le branchement électrique. L'ensemble devrait être opérationnel début décembre.

Travaux

Chemin piétonnier de Gallerand

Débutés au mois de septembre, les travaux de réalisation du cheminement piétonnier de Gallerand sont en voie d'achèvement avec la plantation des rosiers et vivaces accompagnant les espaces engazonnés ou plantés d'arbustes.

Déjà emprunté par de nombreux promeneurs et écoliers, le chemin piétonnier est, de nuit, mis en valeur par un nouvel éclairage LED renforçant la sécurité et le confort des riverains et automobilistes de passage sur la RD 109.

La sécurité est également renforcée par la nouvelle limitation de vitesse à 50 km/heure sur l'ensemble du hameau, excepté de part et d'autre du plateau surélevé et de l'arrêt de bus avec une zone 30.



Travaux de rénovation en Mairie

L'installation de l'ascenseur l'année dernière avait nécessité de gros travaux de maçonnerie au sein de la Mairie, aussi bien au rez-de-chaussée qu'à l'étage.

C'est pourquoi, des travaux de peinture viennent d'être récemment effectués dans le hall d'accueil ainsi que dans les bureaux qui avaient un sérieux besoin de rafraîchissement. Le couloir menant à la salle des mariages a également été repeint et le parquet rénové.

En 2021, la cage d'escalier et l'accueil coté Grande Rue feront également l'objet de travaux de rénovation.

Plateau surélevé

Un nouveau plateau surélevé a été installé Route de Neuville à l'angle de la Rue des Merisiers, afin de sécuriser le carrefour.

Des plantations d'arbres et de charmilles, chemin des Sablonnets, complètent cet aménagement.



L'amicale des anciens



A tous nos adhérents. 2020 a été une année blanche !

Le virus a stoppé nos idées, nos ambitions, toutes les relations.

2021, que vous dire ?

Nous attendrons sagement le feu vert pour élaborer des projets. Nous vous souhaitons, dans le respect de tous (évitons un re-re-confinement en janvier) de passer au mieux Noël et les fêtes de fin d'année !!

Bonne santé à tous et prenez soin de vous.

Le bureau de l'Amicale.

L'association paroissiale

L'année 2020 a été marquée par le décès de deux membres du Bureau ayant beaucoup œuvré au service de notre association. Yves DESSAY et Françoise VILLEFRANQUE, respectivement Président et Trésorière durant de nombreuses années, nous ont en effet quittés. Nous avons, en cette fin d'année, une pensée émue en leur direction et les remercions pour tout ce qu'ils nous apporté. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Afin de poursuivre le travail entrepris et assurer la pérennité de l'association, un nouveau Bureau a été constitué. Il est composé ainsi :

- *Président* : Jean-Claude BOUDIN ;
- *Vice-Président* : Philippe BORÉ ;
- *Secrétaire* : Sébastien BOUDIN ;
- *Trésorière* : Irène DESSAY.

Concernant l'activité, elle a bien évidemment été réduite cette année en raison du contexte sanitaire.

Nous avons cependant tenu à mettre la salle Jeanne d'Arc à disposition de l'accueil de loisirs afin de faciliter la mise en place de l'ensemble des dispositions sanitaires ayant permis l'accueil des enfants dans les meilleures conditions. Nous espérons une amélioration en 2021, permettant à chacun de reprendre une vie normale et à notre association de pouvoir reprendre ses activités.

En attendant, nous souhaitons à chacun de bonnes fêtes de Noël et une belle année 2021.

Au plaisir de se retrouver.



ANIM'ADO 2020

PRESENTATION GENERALE

NOUVEAU!



ANIMATIONS
SORTIES
PROJETS
SOIREEES

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du
PITHIVERAIS

santé
famille
retraite
services

ANIM'ADO, C'EST QUOI ?

LA STRUCTURE JEUNESSE ANIM'ADO EST UN LIEU D'ANIMATIONS ET D'ACCUEILS LIBRES POUR LES ADOLESCENTS DE 11 À 17 ANS RÉVOLUTIONNÉS RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS, ENCADRÉS PAR 2 ANIMATEURS PROFESSIONNELS

ANIM'ADO, C'EST OÙ ?

ANIM'ADO SE SITUE À LA MAISON DES JEUNES (MJ)
8 RUE DES DÉPORTÉS A CHILLEURS AUX BOIS

ANIM'ADO, C'EST QUAND ?

► HORS VACANCES SCOLAIRES : ACCUEILS LIBRES ET/OU ANIMATIONS/SORTIES/SOIRÉES
LES MERCREDIS DE 14H À 18H
LES VENDREDIS DE 16H30 À 19H
1 SOIRÉE FESTIVE DURANT LA PÉRIODE LE VENDREDI SOIR
1 SORTIE/ANIMATION DURANT LA PÉRIODE LE SAMEDI SOIR

NOUVEAU!

► PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : (SAUF VACANCES DE NOËL)
ANIMATIONS/SORTIES/SOIRÉES À LA JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 17H (HORAIRES POUVANT VARIER SUIVANT LES ACTIVITÉS)
UN SERVICE DE TRANSPORT EST MIS EN PLACE POUR LES JEUNES EXTÉRIEURS À LA COMMUNE

LE PROGRAMME D'ANIMATION EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA CCDP ET SUR LA PAGE FACEBOOK "ANIMADO", OU À LA MAISON DES JEUNES ET DANS LES COLLÈGES DU SECTEUR.

ANIM'ADO, COMMENT S'INSCRIRE ?

UNE ADHÉSION ANNUELLE DE 6€ EST DEMANDÉE, ELLE EST DÉGRESSIVE (-0.5€ PAR MOIS)
UN DOSSIER SANITAIRE ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE SONT À REMPLIR ET SIGNER POUR VALIDER L'INSCRIPTION DE VOTRE JEUNE
LE DOSSIER EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA CCDP ET À LA MJ

INSCRIVEZ-VOUS

CONTACTS ANIM'ADO : 06 74 88 39 91 - CEDRIC.LASCOMBE@CCDP.FR

facebook PAGE "ANIMADO"

Les amis des roses

L'association des Amis des Roses a pour vocation de donner des conseils et astuces autour du jardin. Elle organise des ateliers gratuits (création de massifs, tailles, plantations) afin de faire progresser ses adhérents.

En concertation avec le Service municipal des Espaces Verts, nous participons également à l'embellissement de la Commune. Nous avons déjà créé plusieurs massifs situés principalement en centre bourg et à l'entrée Sud du village.

En végétalisant notre commune, nous améliorons le cadre de vie de ses habitants... mais pas seulement. Nous avons également pour ambition de devenir LE village incontournable du circuit touristique de la Route de la Rose (la Route de la Rose figure en 12ème place dans le palmarès voyage du journal « Le Monde » en 2020).

Ce projet vous motive ? Envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à nous contacter par mail à : amis.des.roses45170@gmail.com.

Le petit plus : l'adhésion annuelle n'est que de 10 € par famille et ouvre droit à des réductions chez nos partenaires. Cela tombe bien, c'est la saison de plantation des rosiers... Alors, rejoignez-nous et obtenez des remises sur vos commandes !

Si ce projet vous séduit mais que vous n'avez pas « l'âme jardinière », vous pouvez également adhérer pour nous soutenir dans notre action.

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur Facebook : amisdesrosesdechilleursauxbois





C.O.C gymnastique volontaire

Chers adhérents, nous ne nous sommes pas vus depuis les vacances de la Toussaint.....

Le temps est long, long, long

Le bureau de la GV souhaite que vous vous portiez tous le mieux possible et espère que vous allez passer de bonnes fêtes.

Continuez de vous protéger.

Nous espérons vous retrouver en 2021 quand les autorités nous en donneront la permission, ce qui dépend bien sûr de la circulation de ce satané virus.

La Forestière



Vous avez pu admirer notre logo apposé sur le mur de la salle de la Forestière, face à la route de Neuville. Nous en sommes très fiers.

Nous avons prévu des manifestations ludiques. Le coronavirus nous a stoppés net, par deux fois, comme beaucoup. Nous sommes encore dépendants des conditions sanitaires liées à la COVID 19. Nous dirons adieu à 2020 sans aucun regret et espérons que 2021 sera à la hauteur de nos attentes.

Mais nous gardons notre optimisme et nos manifestations qui seront organisées en fonction de la situation sanitaire.

CONCOURS DE BOULES : Au parc de la Rouche (sandwichs, barbecue, buvette)

SOIREE CHOUCROUTE (dansante)

SOIREE MOULES/FRITES (dansante)

SOIREE PAELLA (dansante)

KARAOKE

SOIREE COSTUMÉE (dansante)

Etc..

Nous ne sommes pas à cours d'idées pour animer notre commune.

La priorité étant donnée aux réservations de la salle dans le cadre d'événements familiaux ou de réunions, les dates retenues ultérieurement seront susceptibles d'évoluer. Elles pourront également se voir modifiées pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous vous invitons, par conséquent, à être attentifs à nos communications.

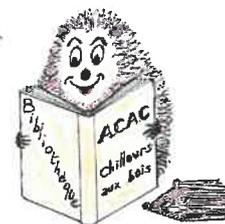
Nous vous souhaitons de passer de belles et douces fêtes en famille, en prenant surtout bien soin de vous.

Contact : Gilles au 06 41 17 31 14 ou
Sylviane au 06 70 44 28 40



Les membres du bureau entourant le nouveau logo de l'association.

ACAC Bibliothèque



Depuis le lundi 30 novembre, votre bibliothèque est à nouveau ouverte aux jours et heures habituels.

Nous maintenons les dispositions prises en juin 2020, complétées des recommandations suivantes :

Accès libre dans nos locaux sans dépasser 4 personnes par salle : espace jeunesse et espace adulte.

Dans tous nos espaces, une distance de 1,50 m est toujours en vigueur.

Nous maintenons la prise de rendez-vous et la réservation de livres si vous souhaitez accéder à nos locaux dans ces conditions, par mail : bibliothequechilleurs@orange.fr

Les livres rendus seront désinfectés et mis en quarantaine 24 heures. Vous pouvez choisir vos livres dans les étagères, après lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Les gestes barrières sont maintenus et à respecter :

Distance de 1,50 m, port du masque obligatoire à partir de 6 ans, lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Savoir-Faire

Il n'y a rien à dire, rien à en dire, pas si sûr que cela.

Il faut espérer que la reprise se fasse le plus vite possible. Echanger, partager, relayer des informations de la vie quotidienne, sont pour notre petite équipe, la condition indispensable pour « survivre » en cette période de confinement (même si c'est déjà notre ordinaire).

Nous avons hâte de pouvoir nous rencontrer autour de nos activités habituelles. Nos après-midis du mardi nous manquent beaucoup même si nos échanges téléphoniques permettent de renforcer nos liens d'amitié et de complicité. Nous sommes impatientes de quitter 2020.

Depuis 9 mois déjà, cette pandémie nous empêche de nous réunir entre amies, de cuisiner nos petits plats réussis, de coudre des sacs aux jolis coloris, de fabriquer des boîtes de différents gabarits, d'assembler des perles aux formes arrondies et de bavarder autour d'un café et de rire aussi.

Confinement et victimes de violences conjugales

EN CAS DE VIOLENCES, L'ATTESTATION DÉROGATOIRE N'EST PAS NÉCESSAIRE

VOUS N'ÊTES PAS SEULE, VOUS POUVEZ JOINDRE CES CONTACTS



17

Vous êtes victime de violences, en danger, contactez la Police ou la Gendarmerie, ils vous porteront secours



114

Numéro d'appel d'urgence par SMS ou fax, 24h/24, 7jours/7.
Appels d'urgence silencieux de toute personne victime de violences, intrafamiliales, pendant la période de confinement



3919

Numéro national d'écoute, d'information et d'orientation sur les violences faites aux femmes



115

Pour un hébergement d'urgence dans le département. Ouverture 24h/24h.
Accueil de femmes victimes de violences conjugales (avec ou sans enfant)



PORTAIL DE SIGNALEMENT PAR TCHAT direct avec un policier ou gendarme :
Disponible 24h/24 et 7 jours/7 <https://www.service-public.fr/cmi>



Vous êtes en danger, les pharmaciens sont nos partenaires. Ils peuvent vous aider et appeler les forces de l'ordre

DANS LE LOIRET,

VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE AIDÉE ET ÉCOUTÉE ?

POUR UN RENDEZ-VOUS PHYSIQUE OU À DISTANCE AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL, JURISTE OU PSYCHOLOGUE, CONTACTEZ LES STRUCTURES LOCALES PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

Lieu d'accueil et d'écoute - LAé : 02.38.52.10.10 - lae@aidaphi.asso.fr

Aide aux victimes du Loiret - AVL : 02.38.62.31.62 - association@avl45.fr

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF du Loiret : 02.38.77.02.33 - contact45@cidffcentredeloire.fr

Maison de la justice et du droit - MJD : 02.38.69.01.22 - mjdoorleans@gmail.com

Accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse - Planning familial : 02.38.70.00.20 - contact@planning45.org



Monsieur le Maire, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal
vous souhaitent de

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE